



Conseil Départemental de l'Isère
de l'Ordre des Médecins

La Lettre du Conseil Départemental de l'Isère de l'Ordre des Médecins

Juin 2018, N°1

Le Mot du Président:

Chers Confrères,
Nous avons décidé de mettre en place une lettre régulière sur les activités du Conseil, voici le premier numéro.
Une nouvelle équipe vient d'être élue au Conseil de l'Ordre et s'est rapidement mise au travail. Nous allons essayer de poursuivre le travail entamé il y a quelques années avec une communication plus proche de nos activités. Vous trouverez dans cette lettre le résultat des élections.
Ces derniers temps nous avons été particulièrement marqués par « le mal être » de nos confrères que ce soit en secteur libéral ou en milieu hospitalier.
Nous mettons en place une cellule de soutien au sein de notre conseil qui est à votre disposition. Elle sera confraternelle et anonyme. Vous pouvez la solliciter par mail (entraide@38.medecin.fr), par le biais de notre site et d'un nouvel onglet « entraide » (<https://www.cdom38.org/commission-entraide>) ou par le biais de notre secrétariat : 04 76 51 56 00. Un médecin répondra à votre appel.
Vous trouverez dans chaque lettre un rappel de déontologie : « **L'Edito de la Déonto** » : ce mois-ci, le thème concerne la Confraternité (article 56)
Très confraternellement
Dr Pascal JALLON

Comment joindre la Commission d'Entraide du Conseil de l'Ordre au service de tous les médecins en difficulté:

- *entraide ordinale départementale*: 04 76 51 56 00
<https://www.cdom38.org/commission-entraide>
- *conseil national de l'ordre des médecins* :
mise en place d'un numéro vert national d'entraide pour les professionnels de santé et ce de façon anonyme.
0 800 800 854 (24h/24, 7j/7) réponse par psychologue.
- *numéro régional ASRA* :
0 805 62 01 33 (24/24, 7j/7) réponse par médecin.
- *rappel entraide ordinale départementale*: 04 76 51 56 00

Ethique:

La Fédération Ethique de l'Agglomération Grenobloise (FEAG) est née il y a quelques mois de la volonté de plusieurs établissements et soignants du bassin grenoblois de mutualiser leurs compétences et leurs réflexions autour des questions éthiques.
Elle s'est donnée pour mission d'apporter une analyse plus générale portant sur une problématique éthique, en partant ou non de situations concrètes, et d'émettre des réflexions pour aider les praticiens et les soignants à prendre des décisions.
La saisine est ouverte à tous les professionnels de santé du département de l'Isère.
Pour saisir le Comité Ethique vous devez vous connecter sur la page web de la FEAG : <https://www.federation-ethique-grenoble.fr/> et télécharger le formulaire en cliquant sur le bouton en bas de la page et le retourner complété à accueil@federation-ethique-grenoble.fr à l'attention du Président du Comité Consultatif.

Le coin des Petites Annonces:

L'agrément préfectoral de certains médecins chargés du Contrôle Médical de l'aptitude à la conduite arrive à échéance. Pour être agréé, le médecin doit être inscrit à l'Ordre, ne pas avoir fait l'objet de sanction ordinale depuis 5 ans, avoir moins de 73 ans et avoir suivi la formation relative au contrôle médical de l'aptitude à la conduite. Contact Préfecture de l'Isère.

Résultats des Elections Ordinales du 10 Février 2018 et constitution du bureau:

Etablis sur 1413 bulletins de vote sur 5455 inscrits
Constitution du bureau:
Président : Dr Pascal Jallon
Vice-Présidents: Dr Hervé Aubert / Dr Didier Legeais
Secrétaire Général: Dr Pierre Finet
Trésorière Dr Sophie Perrin
S. G. Adjointes Dr Anne Descotes/ Dr Catherine Tomasella
Trésorière Adjointe: Dr Laure Emery
Conseillers Ordinaux : lien CDOM:
<https://www.cdom38.org/resultats-du-3eme-renouvellement-par-moitie->

Nos confrères qui arrivent et ceux qui partent...

La liste, mise à jour régulièrement, est à consulter sur notre site:
<https://www.cdom38.org/tableau>

Journée d'information destinée aux candidats à l'expertise:

Vendredi 29 Juin 2018 de 9H à 17H, Hôtel Mercure Meylan
Inscription: Compagnie des Experts
5B Chemin de la Dhuv 38240 Mevlan

Invitation :

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins nous a demandé de réfléchir et d'apporter notre contribution sur les doctrines ordinales. 2 thèmes ont été choisis par notre Conseil:
1/ *L'Ordre accorde la compétence* : la compétence est une exigence morale et déontologique du médecin. Légitimer est rôle de l'Ordre à être acteur du processus de certification et de validation périodique.
2/ *La place de l'Ordre dans le changement du parcours professionnel du médecin* : comment assurer dans une totale indépendance du système la maîtrise d'ouvrage du dispositif pour garantir à chaque médecin la validation des acquis de l'expérience et la valorisation de son parcours professionnel ?
Chaque médecin de notre département peut apporter sa contribution et nous faire part de ses réflexions, et ce avant le 15 juin à envoyer au Dr J.L.Descotes. descotes.jean-luc@38.medecin.fr

« L'Edito de la Déonto » par le Docteur Laure Emery:

Article 56 - **Confraternité** : « Les médecins doivent entretenir entre eux des rapports de bonne confraternité. Un médecin qui a un différend avec un confrère doit rechercher une conciliation, au besoin par l'intermédiaire du conseil départemental de l'ordre. Les médecins se doivent assistance dans l'adversité ».

<https://www.conseil-national.medecin.fr>

L'exercice de la médecine est personnel, mais le patient ne peut être pris en charge de façon individualiste. Les médecins doivent apprendre et savoir travailler ensemble, dans une relation confraternelle et respectueuse, sans connivence, mais sans que le patient soit l'objet ou le témoin d'affrontements entre confrères. Le médecin ne doit jamais médire et lorsqu'il pense découvrir une erreur il doit entrer en rapport avec l'autre médecin pour s'en entretenir.

Les échanges verbaux, par courriers et courriels doivent se faire avec dignité et retenue. Le médecin s'est aussi engagé à partager son savoir et son expérience avec les étudiants en médecine, et cette relation de compagnonnage requiert de part et d'autre considération et respect.